

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Stéphane Montangero et consorts – Les JOJ de 2020 : cheval de Troie pour les JO de 2026 ?

Rappel de l'interpellation

Le 26 mai dernier, une conférence de presse annonçait le lancement d'une candidature unique de Suisse occidentale pour les jeux olympiques d'hiver en 2026 sous le nom de " the Swiss made winter games ", candidature incluant le canton de Vaud et la Ville de Lausanne. Outre le nom anglophone de cette candidature, cette annonce, le calendrier et les propos tenus par divers acteurs du dossier interpellent.

En effet, lors de toute la campagne pour l'obtention des jeux olympiques de la jeunesse 2020 (JOJ Lausanne 2020), le Conseil d'Etat et les divers acteurs soutenant cette candidature ont répété à l'envi que les JOJ ne sauraient être une antichambre pour de futurs " grands jeux ", soit les Jeux Olympiques. Ils ont dit et redit que les JOJ étaient, contrairement aux " grands jeux ", des jeux à taille humaine, à visage humain, à budget raisonnable, etc.

De fait, nous avons été très surpris d'apprendre que notre canton semble embarqué dans cette aventure : les propos tenus lors de la conférence de presse par M. Nicolas Imhof, Chef du service cantonal de l'éducation physique et des sports, interpellent sur le rôle que joue, ou a déjà joué, notre canton pour une éventuelle candidature aux JO de 2026. Extraits : " Je vous apporte moi aussi les salutations du Conseil d'Etat vaudois qui comme vous l'avez entendu soutient ce projet, puisqu'il a rédigé une lettre en ce sens. " " Nous avons participé à des groupes de travail. " " Nous ne faisons pas que soutenir ce projet, nous l'accompagnons. " " Un des objectifs avec les JOJ était de reprendre confiance dans une candidature aux JO d'hiver, car un certain blues s'était installé après l'échec de la candidature des Grisons[1]. "

Loin de nous l'idée de critiquer à bon marché l'idéal olympique ou l'engagement des sportifs, futurs champions ou non. Nous les avons soutenus et nous continuerons de le faire. Mais à tout le moins, vu ce qui précède, nous estimons qu'une clarification de la position du Conseil d'Etat quant à une possible future candidature est nécessaire.

Questions au Conseil d'Etat

Nous lui posons donc les questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat peut-il indiquer précisément quel soutien il a octroyé aux supporters de " the Swiss made winter games " ? Le Conseil d'Etat a-t-il notamment pris des engagements financiers ou octroyé un quelconque soutien financier pour cette candidature ?
2. Le Conseil d'Etat peut-il préciser la teneur de la lettre de soutien mentionnée par le Chef du service cantonal de l'éducation physique et des sports, ainsi que le mandat donné à ce dernier en regard de la conférence de presse susmentionnée ?
3. Alors que tout au long de la campagne pour l'obtention des JOJ 2020 il a été indiqué que cette démarche n'était pas un tremplin pour une quelconque future candidature aux JO, comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il la teneur des propos tenus par le Chef du service cantonal de l'éducation physique et des sports, notamment le dernier extrait ?
4. Enfin et plus généralement, quelle est l'appréciation globale du Conseil d'Etat concernant une éventuelle candidature aux JO d'hiver de 2026 impliquant notre canton, notamment sous l'angle du financement et de la garantie des droits démocratiques en regard des délais très courts pour le dépôt de candidature ?

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Préambule

En préambule à sa réponse à la présente interpellation, le Conseil d'Etat précise que, s'il a exprimé son soutien à la démarche de candidature "2026. Les Jeux Swiss made" initiée par des acteurs privés, il a posé des conditions précises à ce soutien : d'abord un engagement financier de la Confédération par le biais d'une garantie du déficit, ensuite l'organisation de compétitions sur territoire vaudois et enfin l'assurance du respect des droits démocratiques. Le Conseil d'Etat a également pu opter pour ce soutien au vu des engagements pris par le CIO dans le cadre de son Agenda 2020, ce dernier invitant les candidats à présenter un projet correspondant à leurs besoins sportifs, économiques, sociaux et de planification environnementale à long terme. Ainsi, l'utilisation des infrastructures existantes sera privilégiée. Ce contexte et ces conditions posées, le Conseil d'Etat ne voit pas de raisons de refuser son soutien à un projet susceptible de présenter des opportunités remarquables pour la région et de susciter l'enthousiasme populaire. Tout engagement financier supplémentaire reste évidemment soumis aux compétences parlementaires et au respect des droits populaires.

Réponse à la question 1

Le Conseil d'Etat peut-il indiquer précisément quel soutien il a octroyé aux supporters de " the Swiss made winter games " ? Le Conseil d'Etat a-t-il notamment pris des engagements financiers ou octroyé un quelconque soutien financier pour cette candidature ?

Aucune aide financière n'a été octroyée à ce jour. Par contre, comme il l'a annoncé la fin du mois de novembre dernier, le Conseil d'Etat a décidé de soutenir le comité de candidature à hauteur de CHF 1 million, pour autant que le projet Sion 2026 soit retenu en avril 2017 par le Parlement du sport suisse.

Réponse à la question 2

Le Conseil d'Etat peut-il préciser la teneur de la lettre de soutien mentionnée par le Chef du service cantonal de l'éducation physique et des sports, ainsi que le mandat donné à ce dernier en regard de la conférence de presse susmentionnée ?

Le Conseil d'Etat a fait parvenir aux porteurs du projet une première lettre d'intérêt général pour leurs travaux, tout en les rendant attentifs aux questions financières, politiques (votations éventuelles) et de compatibilité avec l'Agenda 2020 du CIO (aspects écologiques notamment). Le Conseil d'Etat insistait aussi sur l'obligation de travailler à un projet unique réunissant la Suisse occidentale. C'est dans ce cadre que le chef du SEPS a été dépêché dans une séance de réflexion sur les valeurs que devrait véhiculer une telle candidature et qu'il lui a été demandé de représenter le Conseil d'Etat lors de la conférence de presse du 26 mai 2016.

Un deuxième courrier a été envoyé fin novembre précisant qu'un soutien d'un million de francs serait octroyé pour la candidature au niveau international aux conditions suivantes :

- la candidature doit être celle de la Suisse occidentale, avec un soutien affirmé de la ville principalement concernée (Sion) ;
- le projet doit s'inscrire dans une vision des Jeux durable et adaptée à une région de taille modeste ;
- en cas d'obtention des Jeux, la Confédération doit s'engager à mettre une garantie de déficit ; les contributions éventuelles des cantons et des communes se rapportent pour l'essentiel aux seules dépenses d'investissement à l'exclusion des dépenses de fonctionnement.

Réponse à la question 3

Alors que tout au long de la campagne pour l'obtention des JOJ 2020 il a été indiqué que cette démarche n'était pas un tremplin pour une quelconque future candidature aux JO, comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il la teneur des propos tenus par le Chef du service cantonal de l'éducation physique et des sports, notamment le dernier extrait ?

La Ville de Lausanne et le Canton de Vaud étaient les porteurs de la candidature aux Jeux de la jeunesse. Ils en étaient à l'initiative et n'avaient absolument pas dans l'esprit de déposer par la suite une candidature aux Jeux d'hiver " classiques ". Par contre, il n'est pas exclu que certains membres du comité de candidature espéraient qu'une victoire aux Jeux de la jeunesse redonnerait l'ambition à Swiss Olympic d'étudier l'opportunité d'une candidature suisse - d'où qu'elle provienne - aux Jeux d'hiver " classiques ". C'est ce qui s'est produit, puisque Swiss Olympic a lancé un appel aux candidatures suisses pour les Jeux olympiques d'hiver 2026. Un projet de Suisse occidentale est né dans ce contexte, dont ni le Conseil d'Etat ni la ville de Lausanne ne sont à l'initiative. Le Conseil d'Etat constate qu'il ne peut pas interdire à des acteurs privés, qu'ils proviennent de Lausanne, du Valais ou d'ailleurs, de déposer une candidature aux Jeux d'hiver 2026.

Réponse à la question 4

Enfin et plus généralement, quelle est l'appréciation globale du Conseil d'Etat concernant une éventuelle candidature aux JO d'hiver de 2026 impliquant notre canton, notamment sous l'angle du financement et de la garantie des droits démocratiques en regard des délais très courts pour le dépôt de candidature ?

Dans sa lettre aux porteurs du projet, le Conseil d'Etat a indiqué que le calendrier ne doit être problématique dans aucun de ses aspects. Cela veut aussi dire que les droits démocratiques devront être pleinement respectés. Pour le reste de la réponse, le Conseil d'Etat renvoie aux réponses aux questions 1 à 3 ci-dessus.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 14 décembre 2016.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean